



N° 00534/L/MINAT/SG/DOT

Yaoundé, le - 5 MARS 2021

TRES URGENT

Le Ministre de l'Administration Territoriale
The Minister of Territorial Administration

A /To

Tous les Gouverneurs de Région

YAOUNDE

**OBJET : Remobilisation et campagne intense
de sensibilisation contre le COVID-19.**

En exécution des Très Hautes Instructions de Monsieur le Président de la République, répercutées par Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

J'ai l'honneur de vous demander de vouloir bien reprendre dans vos unités de commandement respectives, la sensibilisation sur le respect scrupuleux des mesures barrières dans le cadre de la lutte contre la propagation du coronavirus.

A cet effet, dès lundi 08 mars 2021, vous devrez veiller à ce que :

- le dispositif de lavage des mains soit placé devant toutes les administrations, qu'elles soient publiques ou privées, toutes les écoles, tous les commerces, quelle que soit leur surface. A cet égard, l'eau et le savon devront être disponibles en permanence;

- le port du masque reste obligatoire dans tous les espaces ouverts au public ;

- les Préfets, les Sous-préfets et les Maires effectueront des descentes régulières dans les marchés, les gares routières et agences de voyage, en vue d'intensifier la campagne de sensibilisation relative à l'obligation du port du masque et au respect des autres mesures barrières.

S'agissant des cérémonies de levée de corps, je vous demande d'instruire les différents responsables des hôpitaux de vos ressorts respectifs, à l'effet de réduire à un maximum de quarante (40) personnes, la participation auxdites cérémonies, en veillant au respect des mesures barrières ;

En ce qui concerne les cérémonies d'enterrement, je vous demande de veiller à ce qu'elles ne regroupent pas plus de cinquante (50) personnes, conformément aux Très Hautes Directives du Chef de l'Etat.

Pour ce qui est des cérémonies de mariage, les maires doivent être instruits à l'effet de limiter la participation à cinquante (50) personnes au maximum, en respectant scrupuleusement les mesures barrières.

Par ailleurs, je vous demande d'instruire les Préfets et Sous-préfets placés sous vos ordres respectifs, à l'effet de sensibiliser les différents ministres du culte (Evêques, Prêtres, Pasteurs, Imams) sur la nécessité de réduire à cinquante (50), le nombre de fidèles devant participer aux différentes célébrations, en veillant au respect des mesures barrières.

En tout état de cause, je vous demande de conduire cette opération de sensibilisation, en évitant d'engager des actions qui pourraient être préjudiciables à la stratégie de riposte contre le coronavirus, conduite par le Gouvernement, sur Très Hautes Instructions du Chef de l'Etat./-



ATANGA NJI Paul